Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260911-2026_08_07-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
Unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : Mme AUROY Valentine, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GESLIN Christophe, Mme GESLIN Christèle, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusée ayant donné procuration : Mme AUBIN Coralie à Mme Yvette SAULNIER, Mme Stéphanie BERTRAND à M. Alexis-Nicolas DELSAUT, M. Jean-Pierre GINGUENE à M. Pascal WAUTERS

Excusé : M. BURGAIN Didier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme GESLIN Christèle

2026_08_07 – FINANCES – Mandat spécial

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Maire informe que les membres du conseil municipal peuvent prétendre au remboursement de frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Un mandat spécial est une mission précise confiée par le conseil municipal aux élus et présentant un intérêt pour la commune. Conformément aux articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT, ce mandat spécial doit être délivré :

- A des délégués nommément désignés,
- Pour une mission déterminée, de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée,
- Accomplie dans l'intérêt de la commune.

Dans le cadre de potentiels futurs investissements de machines et véhicules au sein du service technique, le conseil municipal est invité à donner mandat spécial à M. WAUTERS Pascal, Mme MOULIN Stéphanie et M. FERT Régis pour participer au Salonvert, se déroulant à Saint-Chéron (91) le 23 septembre 2026.

Les élus seront accompagnés de M. MIGNOT Julien, agent des services techniques. Le trajet sera effectué par un seul véhicule, son propriétaire pouvant bénéficier d'un remboursement de frais kilométriques par la commune. Les places pour le Salonvert, d'un montant de 5 € par personne, seront

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260911-2026_08_07-DE

achetées par M. WAUTERS Pascal par carte bancaire et lui seront remboursées par la commune. Les frais de déjeuner seront également remboursés à chacun des élus et agents sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve de confier un mandat spécial à M. WAUTERS Pascal pour le paiement des places du Salonvert, aux différentes personnes présentes pour le remboursement des frais de déjeuner et au propriétaire du véhicule qui servira pour le déplacement,
- Accepte de prendre en charge les frais afférents à l'entrée au salon, au déjeuner et au transport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/09/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Christèle GESLIN

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes